Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Coupe île de France (CIF)





Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 🖃 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 03 novembre 2025

Saison sportive: 2025/2026

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

<u>Important</u>: la ligue d'île de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe île de France M15
Catégorie	M15 Féminine – M15 Masculine
Abréviation	CIF M15
Code des divisions	M15 F: CMF - M15 M: CMM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M15 F : 62 équipes - M15 M : 52 équipes
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales (minimum 3 tours)	0,5 UF par équipe
Date limite d'engagement	Dimanche 03 novembre 2024

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition Extension Volley-Ball
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Date limite de qualification pour les licences mutations	illimité (voir règlement des mutations)
Catégories autorisées	
M15	oui
M13 avec simple surclassement	oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraineur et les entraineurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) autorisés (es) par	match)
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45A du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

Un(e) joueur (se) ne pourra pas participer à la coupe île de France jeune, quel que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure officielle	Dimanche - 10h00
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Dimanche : 09h00 à 11h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 15h00 Dimanche : 13h00 à 15h00
Dates des tours de la coupe île de France M15 Féminine et M15 Masculine :	Les dimanches : - T1 : 07 décembre 2025 - T2 : 11 janvier 2026 - T3 : 25 janvier 2026 - T4 : 15 février 2026 - T4 : 22 mars 2026 - T5 : 29 mars 2026
Date des phases finales de la CIF M15 F et M (le lieu sera défini ultérieurement)	Dimanche 31 mai 2026 (à partir de 10h00)
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY
	_

Art. 8 Feuille de match

L'utilisation de la <u>feuille de match électronique simplifiée</u> (sans marqueur) pour les tours de la coupe île de France est <u>obligatoire</u>.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la <u>feuille de match papier de type régionale « Plateau »</u> devra être utilisée : Cliquer ICI

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...). Celui-ci la complète avant l'heure de début de la rencontre.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillots. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match: si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2025/2026).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres le cas échéant	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	30 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	Н

Art. 10 Formule sportive et Ordre des matchs

- Poule à 3 équipes / 1 terrain : 2 matchs pour chaque équipe
 - Match n°1 : équipe recevant / équipe la plus proche
 - Match n°2 : équipe la plus loin / équipe la plus proche
 - Match n°3 : équipe recevant / équipe la plus loin
- Poule à 4 équipes / 2 terrains : 3 matchs pour chaque équipe
- L'épreuve se déroulera en matchs « Aller Simple », poules de 3 ou de 4 équipes : système éliminatoire :
 - En poules de 3 avec 1 ou 2 éliminations par poule et par tour,
 - En poules de 4 avec 1, 2 ou 3 éliminations par poule et par tour.
- En fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie, et du nombre d'équipes éliminées de la Coupe de France reversées en Coupe île de France, la formule sportive sera définie par la CRS et communiquée aux GSA concernés avant chaque tour de la CIF.
- La CRS procèdera à des éventuels repêchages selon le nombre d'équipes engagées à chaque tour de la CIF.
- Chaque GSA ne pourra qualifier qu'une seule équipe pour la phase finale de la coupe île de France dans chaque catégorie.
- Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF M15 féminine est : 6 équipes.
 - Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF M15 masculine est : 6 équipes.

Les équipes éliminées du 7° et 8° tour de la Coupe de France, <u>ne seront</u> <u>pas reversées</u> en coupe île de France même si l'engagement a été saisi.

Art. 11 Points et classement

Poules de <u>3 équipes ou de 4 équipes</u> : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 3 équipes ou à 4 équipes.

Les rencontres auront lieu en <u>2 sets gagnants de 25 points</u> (tie-break de 15 points).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	Moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	Moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- 1. Le nombre de victoires,
- 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- 4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses):

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un (e) joueur (se) absent (e) de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il (elle) est normalement qualifié (e), participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

En cas d'utilisation d'une feuille de match PAPIER – PLATEAU et en cas de présence de 3 joueurs (ses) mutés (es) ou plus, veuillez noter dans la case « remarque » le joueur (la joueuse) muté (e) ou les joueurs (les joueuses) mutés (es) qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) par match = 2).

En cas de présence de plus de 12 joueurs (ses), veuillez noter la totalité des joueurs (ses) présents (es) sur la feuille de match PAPIER — PLATEAU et noter dans la case « remarque » le joueur (la joueuse) ou les joueurs (les joueuses) qui n'ont pas participé au match concerné (8 joueurs (ses) maximum par match).

Art 13.2 - Licence:

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence COMPETITION VOLLEY BALL (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi aue les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre (ou le GSA organisateur) vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparait pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement:

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
 ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA disposant de plusieurs équipes engagées en Coupe Îlede-France dans une même catégorie

Pour les GSA ayant plusieurs équipes inscrites en Coupe Île-de-France dans la même catégorie et participant simultanément à la compétition, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Après chaque tour de la Coupe Île-de-France, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 est autorisé(e) à participer au tour suivant avec l'équipe n°2, l'équipe n°3, etc.
- De même, un(e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut participer au tour suivant avec l'équipe n°1, l'équipe n°3, etc.

Cette possibilité est accordée à chaque tour de la Coupe Île-de-France, pour n'importe quel (le) joueur (se).

Tout(e) joueur(se) ne respectant pas cette règle entraînera la perte de la ou des rencontres concernées par pénalité.

Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA et en cas d'absence de tout arbitre officiel:

- Plateau à 3 équipes : : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.
- Plateau à 4 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.
- Type de licence de l'arbitre: Licence Compétition « Extension Volley-Ball » ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant).

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée, s'expose aux sanctions financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIES aux épreuves officielles.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M15 F : 2m15 M15 M : 2m24

Art. 17 Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors d'un tour de la coupe île de France, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F: 25/00 – 25/00).

L'équipe forfait lors de l'un des tours de la coupe île de France sera éliminée de la compétition. Elle s'acquittera d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2025/2026 (Décision de la CRS).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits et éliminées de la CIF, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2025/2026.

Art. 18 Bonus DAF

Un bonus DAF de 0,5 UF sera accordé aux équipes engagées en CIF qualifiées au minimum au 3^{ème} tour de la CIF (2 équipes maximum par GSA).

Dans le cas d'un forfait, le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.

ANNEXE 1 : Catégories d'âges Masculines - 2025/2026

1985																	40 ans &+ MAST	40 ans &	1985
2004																	+ SEN(1)	22 ans &+	2004
2005		autorisé															M21(3)	21 ans	2005
2006		autorisé															M21(2)	20 ans	2006
2007		autorisé															M21(1)	19 ans	2007
2008	interdiction	Simple Surclassement		autorisé													M18(3)	18 ans	2008
2009		Simple Surclassement		autorisé													M18(2)	17 ans	2009
2010		Single Surclassement		autorisé													M18(1)	16 ans	2010
2011		inger carcemone and in	2	surclassement		Simple Surclassement	Simp										M15(2)	15 ans	2011
2012		Tools Suplanament	inolo	Nat & Rég : Double Surclassement /Décontement Simple		Single Surclassement	Smp										M15(1)	14 ans	2012
2013		nitraniani.		THE SHALLOW		HILL DICTOR		Simple Surclassement	Sm								M13(2)	13 ans	2013
2014		Interdetin	•	interdictio		therefore		Simple Surclassement	Sim								M13(1)	12 ans	2014
2015										autorisé							M11(2)	11 ans	2015
2016								ntardiction.		autorisé							M11(1)	10 ans	2016
2017										Simple Surclassement	isé	autorisé					M9(2)	9 ans	2017
2018								standation		Simple Surclassement	156	autorisé					M9(1)	8 ans	2018
2019									JAN 1	III DATAO I STILLI	assement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Sur			M7(2)	7 ans	2019
2020										(atando	assement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Sur			M7(1)	6 ans	2020
Γ'	18m.	Terrain 9m. x 18m.	18m.	Terrain 9m. x 18m.	8m.	Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 5m. x 10m.			/				
	m.	Filet 2,43 m.	m.	Filet 2,43 m.		Filet 2,35 m.	- 5	Filet 2,24 m.		Filet 2,10 m.	95 m.	Filet 1,95 m.	1		1		S	MASCULINS	
	MASTERS	SENIORS	Ц	M21		M18	П	M15		M13	1	M11	9	M9	BABY/M7	848			
	<=1985	<=2004	2005	2007 2006	2008 2	2009	2010	2012 2011	2013 20	2014	2015	2016	2017	2018	2019	>=2020	26	2025/2026	
1.							1							l	1	l	l	l	l

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026

ANNEXE 2 : Catégories d'âges Féminines – 2025/2026

198																	MAST	40 ans &+	1985
200																	+ SEN(1)	22 ans &+	2004
200		autorisé															M21(3)	21 ans	2005
200		autorisė															M21(2)	20 ans	2006
		autorisé															M21(1)	19 ans	2007
	Interdiction	Simple Surclassement		autorisé													M18(3)	18 ans	2008
		Simple Surclassement		autorisė													M18(2)	17 ans	2009
		Simple Surclassement		autorisé													M18(1)	16 ans	2010
		mpre soldiossement	sement	art. Simple surclas	Dép	assement	Simple Surclassement										M15(2)	15 ans	2011
		Trinio Surriaccoment	assement	Vat & Pég: Double Surolassement	Nat 8 F	assement	Simple Surclassement										M15(1)	14 ans	2012
		MANAGARINI				Simple	Départ : Simple Surclassement	slassement	Simple Surclassement								M13(2)	13 ans	2013
						xerdotion.	Nat & Rég : Intendiction	slassement	Simple Surclassement								M13(1)	12 ans	2014
			,					Simple	Départ : Simple Surclassement	autorisé	aut						M11(2)	11 ans	2015
								heedotion	Nac8 Rég: herdiction	autorisė	aut						W11(1)	10 ans	2016
								1000	arthur.	Simple Surclassement	Simple Su	autorisé					M9(2)	9 ans	2017
								200	vojujustol	Simple Surclassement	Simple Su	autorisė					M9(1)	8 ans	2018
			L		Г					MINISTER S		Simple Surclassement		Simple Surclassement			M7(2)	7 ans	2019
										interdistion.	1000	Sinple Surclassement		Simple Surclassement			M7(1)	6 ans	2020
	18m.	Terrain 9m. X 18m	m,	Terrain 9m. x 18m		x 18m.	Terrain 9m. x 18m	n. x 18m.	Terrain 9m, x 18m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain i	Terrain Sm. x 10m.		1	6	,			
	10.	Filet 2,24 m		Filet 2,24 m.		24 m.	Filet 2,24 m	,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	filet	Filet 1,95 m.		1	1		ES	FEMININES	
	MASTERS	SENIORES	Ц	M21		•	M18	5	STW	MIS		MII		M9	BABY/M7	BAB			
_	<=1985	<= 2004	2005	17 2006	3 2007	9 2008	2010 2009	2011	2012	2013	2014	2016 2015	2017	2018	2019	>=2020	26	2025/2026	
4			l		l	l	$\ $	l				$\ $		1	1	1	ı	ı	I

